

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance hebdomadaire. — IV Suppression de deux congrégations romaines. — V Mort de Christophe Colomb, 1506. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII La langue française aux Etats-Unis. — VIII A la Providence : vêtue et profession religieuse.

### ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 15 juillet

Dans les églises de Saint-Jacques, on annonce la solennité de Sainte-Anne pour le 22 et celle de Saint-Jacques pour le 29.

### SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 22 juillet

Dans les paroisses de S.-Jacques le Majeur on anticipe à ce jour la solennité de Ste Anne pour faire celle du titulaire le 29.

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.** — Solennité des titulaires de Saint-Vincent (Montréal et Ile Jésus) et de Sainte-Marguerite (Lac Masson).

**DIOCÈSE D'OTTAWA.** — Solennité des titulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel (Duhamel), de Saint-Camille (Farrelton), de Saint-Émile (Suffolk) et, *par anticipation*, de Saint-Déclan (Darling).

**DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE.** — Fête du titulaire de Sainte-Marie-Madeleine ; solennité *anticipée* de ceux de Saint-Liboire et de Saint-Nazaire.

**DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.** — Fête du titulaire de Sainte-Marie-Madeleine (du Cap) ; solennité de ceux de N.-D. du Mont-Carmel (Valmont) et de Saint-Alexis (des Monts).

**DIOCÈSE DE SHERBROOKE.** — Solennité des titulaires de Saint-Camille (Cookshire) et de Sainte-Praxède (Brompton).

**DIOCÈSE DE NICOLET.** — Solennité des titulaires de Saint-Frédéric (Drummondville) et, *par anticipation*, de Sainte-Christine et de Saint-Christophe (Arthabaskaville).

**DIOCÈSE DE VALLEYFIELD.** — Solennité du titulaire de Sainte-Marie-Madeleine (Rigaud).

**DIOCÈSE DE PEMBROKE.** — Solennité du titulaire de N.-D. du Mont-Carmel (Gower Point) et, *par anticipation*, de celui de Saint-Nazaire (La Barrière).

**DIOCÈSE DE JOLIETTE.** — Solennité du titulaire de Saint-Alexis. J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 21 juin 1906.

**N**OUS voici au jour le plus long de l'année, à ce qu'affirment les savants. Ils ont certainement raison ; mais ce que les Romains peuvent affirmer avec autant d'assurance, c'est que c'est un jour des plus chauds. Ce n'est point précisément le soleil qui nous fait sentir ses rayons, c'est ce que l'on nomme ici *l'affa*, chaleur étouffante qui arrête la respiration et nous fait sembler être dans une fournaise.

— Nous avons ici depuis près d'un mois la supérieure générale des Sœurs de la Providence de Montréal, Rde Mère Antoinette, avec sa secrétaire, Sœur Bénédicte. Pour la première fois depuis que l'institut fondé par Mère Gamelin existe, sa supérieure générale a l'honneur d'en venir porter les hommages aux pieds du Souverain-Pontife et de l'assurer de l'affectueux et entier dévouement de toutes ses Sœurs. Admise auprès de Pie X, qui l'a accueillie avec une paternelle bonté, celui-ci s'est montré très au courant du bien que font ces saintes filles, et ne l'a point laissée partir sans lui accorder de précieuses faveurs. Il serait mal à moi d'en donner le détail et volontiers je me servirai du texte qui nous apprend : « être chose bonne de cacher le secret du roi. » *Sacramentum regis abscondere bonum est* (Job. XII., 7). Mais ce qu'il m'est permis de relever, c'est que ces précieuses faveurs sont un indice de la joie qu'a éprouvée le pape Pie X en voyant à ses pieds la supérieure générale d'un des plus importants instituts religieux du Canada. Ces faveurs accordées avec une si grande effusion ne sont pas seulement un acte de la bonté du chef suprême de l'Eglise, elles sont aussi une récompense des efforts faits par l'institut pour le soulagement des pauvres malades, la diffusion de la foi aux territoires indiens, et un encouragement à persévérer dans un ensemble

de travaux aussi glorieux pour la sainte Eglise que profitables au Canada.

—Le Souverain-Pontife continue à garder le silence sur les affaires de France ; et cette réserve inquiète énormément le gouvernement français qui voudrait voir le Souverain-Pontife promulguer de suite ses décisions pour avoir le moyen de s'y opposer d'une manière plus efficace. Le pape, qui connaît fort bien cette situation spéciale, n'est point pressé et ne veut point fournir par avance des armes à un gouvernement persécuteur. Il laisse dire, il laisse écrire les nouvelles les plus abracadabrantes, échaffauder sur ses intentions les polémiques les plus extraordinaires ; lui se contente de prier pour que Dieu donne à ses instructions l'efficacité nécessaire au moment où il croira devoir les promulguer. Il n'a pas intérêt à dire ce qu'il veut faire pendant que le parlement français est encore réuni. Quelle que fût la solution qu'il adopterait, il est clair qu'elle aurait une répercussion dans cette assemblée et serait toujours défavorablement interprétée. Par le développement de cette discussion, le gouvernement pourrait être amené à prendre des mesures rigoureuses, qu'il ne prendrait pas de lui-même s'il était dégagé pour un temps de ce contrôle. Et puis, en dernière analyse, il suffit que le pape parle assez à temps pour donner au clergé le loisir nécessaire de prendre les mesures qu'il indiquera. La loi n'est exécutable que le 9 décembre ; par conséquent en parlant le 9 novembre, un mois avant, les catholiques de France auraient encore tout le temps de s'organiser selon les instructions données par l'autorité suprême de l'Eglise.

—D'ailleurs cette persécution extérieure qui s'annonce violente, n'est point le mal suprême de l'Eglise de France. Il faut compter avec l'esprit régalien. Habitué à orienter dans les limites du Concordat ses regards du côté de Paris, il ne peut

d'un moment à l'autre s'en détacher. Pour faire accepter la loi de séparaion le gouvernement a accordé à l'Eglise de France une soixantaine de millions ; et il y en a qui, guidés par ce point de vue particulier de la question, voudraient que cet argent entrât dans le patrimoine ecclésiastique, au prix même du sacrifice d'un peu de liberté. J'ai toujours remarqué dans une carrière déjà longue aux yeux des hommes (et je voudrais que Dieu l'appreciat de même) que lorsqu'une question qui tient à l'Eglise ou au droit canonique est posée, il faut avant tout, si l'on veut arriver rapidement à une solution, trouver le joint pécuniaire qu'elle cache. Celui-ci réglé, le reste marche rapidement. Or ici il est clair que si le gouvernement français n'avait point habilement mis ces soixante millions comme primes des chaînes qu'il impose, la solution aurait été facile. Mais la parole est au Souverain-Pontife ; et tous se soumettront en France, je ne dis point à ses ordres, mais même à ses désirs

—Il y a encore une question de chant ecclésiastique qui grossit outre mesure. En deux mots, voici l'historique et le développement de cette affaire.

Le Souverain-Pontife, voulant que le plain chant devint le chant de toute l'Eglise, se préoccupait avant tout de donner un texte le plus parfait possible. Les travaux des Bénédictins de Solesmes et particulièrement de Dom Pothier, qui avait été la tête et le bras des études préparatoires, appellèrent son attention ; et quand il était patriache de Venise, le cardinal Sarto les avait suivis de près et s'était rendu compte de leur haute valeur. Devenu pape, il appela à Rome Dom Pothier, et le chargea de donner une édition de chant liturgique aussi parfaite que le permettaient les études déjà faites. Mais une difficulté se produisit du côté où on aurait cru moins pouvoir la soupçonner. En-dehors des études de Dom Pothier, un autre bénédictin de Solesmes, Dom Mocquereau, élève de Dom Pothier, fit naître des doutes sur l'oeuvre de son maître et prétendit vouloir la

compléter et la perfectionner. De longues discussions eurent lieu à Rome ; et le pape, décidant en dernier ressort, confirma sa confiance à Dom Pothier et le chargea, comme président de la commission, de l'édition officielle des livres de chant imprimés à la Vaticane. Cette édition fut déclarée typique par la Congrégation des Rites ; mais on accordait à tous les éditeurs du monde catholique permission de la reproduire ; cette reproduction devait être fidèle, on ne devait rien y ajouter, rien en retrancher. Quelques éditeurs ne se tinrent pas strictement à cet ordre du pape et, sous prétexte de rendre plus facile l'interprétation musicale de l'édition Vaticane, y ajoutèrent des signes rythmiques. C'était l'idée de Dom Mocquereau qui revenait sur l'eau et recevait une application pratique.

—Je ne puis entrer dans ce que les Romains appellent le mérite de la question ; mais ce que l'on peut conclure de tout ce qui s'est publié, c'est que des articles de revues attaquèrent violemment l'édition Vaticane, alors que les membres de la Commission, liés par le secret pontifical, ne pouvaient point se défendre. De plus, les éditions faites suivant le système de Dom Mocquereau recevaient une grande diffusion, ce qui était contraire à l'esprit et au texte du Souverain-Pontife. Cette campagne a été sévèrement jugée à Rome ; des décrets de la Congrégation des Rites sont venus mettre les choses au point. L'édition sortie des presses Vaticanes est la seule qui fasse foi ; et le pape a confirmé qu'on devait la reproduire sans altération aucune, sans rature comme sans surcharges. Tel est dans ses lignes générales l'état de la question. Vous voulez, et il semble que c'est un devoir, vous conformer aux règlements pontificaux ; prenez l'édition Vaticane ou toute autre qui la reproduit fidèlement sans y ajouter, et vous serez sûr d'obéir aux désirs et aux intentions du Souverain-Pontife. Les autres éditions, quelles qu'elles soient, ne correspondent ni à cet ordre, ni à

ces désirs ; et cela suffit pour qu'un fils soumis de l'Eglise les écarte.

— On se demandera peut-être pourquoi tant de rigueur dans une question de chant ecclésiastique. La raison en est bien simple. Si le pape ne maintenait pas rigoureusement le principe posé, la réforme à laquelle il a attaché son nom n'existerait bientôt plus. On sait combien un commentaire peut défigurer un texte ; mais quand ce commentaire, comme dans les éditions faites suivant les idées de Dom Mocquereau, entrent dans le texte lui-même, en font partie si je puis dire intégrante, le péril est bien plus grand. D'autant plus que la brèche une fois ouverte, tout y passerait. N'importe quel plainchantiste, sur la foi de tel ou tel manuscrit, ou sur une différente lecture des manuscrits connus, se croirait en droit de modifier de son chef l'édition Vaticane. Et dans une dizaine d'années celle-ci ne serait plus qu'un monument historique que l'on regarderait dans les sacristies avec curiosité. Ce n'aurait pas été alors la peine de faire la réforme du chant liturgique.

DON ALESSANDRO.

## SUPPRESSION DE DEUX CONGREGATIONS ROMAINES

 *motu proprio* du Souverain-Pontife, daté du 29 mai, décrète la suppression de deux Congrégations romaines dont les fonctions passent désormais à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

S. S. Pie X exécute ainsi, selon que les circonstances le demandent ou le permettent, les réformes qu'il avait en vue dès le début de son pontificat.

Aujourd'hui ce sont les Congrégations de *la discipline régulière* et de *l'état des Ordres réguliers, super disciplina regulari, et de statu regularium Ordinum*, qui disparaissent.

La première, établie par le pape Innocent XII, avait pour but particulier de sauvegarder la discipline intérieure des Ordres religieux en Italie et de suggérer au Souverain-Pontife les mesures propres à assurer l'observance de la discipline régulière dans le monde entier.

La seconde, créée par Innocent X, supprimée par Innocent XII, avait été rétablie par Pie IX. Son but était de sauvegarder la discipline intérieure des Ordres religieux dans le monde entier et de l'assurer par de nouveaux décrets.

On le voit, la mission de ces institutions romaines était similaire et se compénétrait même en bien des cas. De plus, les attributions de la Congrégation sur la *discipline régulière* se rapprochait si bien de celles qui sont propres à la *Congrégation des Evêques et Réguliers* que Pie IX avait décidé de leur donner pour préfet le même cardinal, et pour secrétaire un seul et même prélat.

Pie X complète la réforme commencée par Pie IX en transférant à la *Congrégation des Evêques et Réguliers* la mission qui avait été confiée aux deux autres Congrégations.

---

## MORT DE CHRISTOPHE COLOMB

1506

---

 E 20 mai, il y eut juste quatre siècles que Christophe Colomb mourut à Valladolid, dans une mauvaise chambre d'hôtellerie, maison existant encore et connue sous le nom de « Casa de Colon », au No 7 de la Calle de Cristobal Colon.

A cette occasion, il convient de redire combien son heure dernière fut édifiante et impressionnante.

Quand, pour découvrir le détroit, le héros s'était remis en mer à soixante-six ans, après en avoir passé quarante à navi-

guer, Colomb n'avait pas déployé une moins héroïque audace qu'à sa première expédition. Déjà, plusieurs fois atteint d'ophtalmie et de rhumatisme articulaire, il eut à subir, durant ce voyage, des privations, des fatigues et des interapéries indicibles, auxquelles succombèrent de jeunes marins parmi ses équipages, et dont son frère l'Adelantodo, malgré sa complexion athlétique, ressentait encore les suites plus d'un mois après son débarquement. En outre, une de ses anciennes blessures s'était rouverte ; des gonflements arthritiques endolorissaient ses pieds et ses mains ; le mal avait gagné les principaux centres. En dépit de son calme apparent et de sa stoïque retenue de paroles, la perte de la reine Isabelle avait fait à son cœur une déchirure d'où s'échappait goutte à goutte la source de sa vie. A partir de ce moment, chaque jour hâta l'approche du terme fatal.

Bientôt il reconnut qu'aucun secours humain ne pouvait désormais réparer le délabrement d'un corps usé dans tout son organisme ; il relut pour la dernière fois son testament et, n'y trouvant rien à changer, voulut en faire le dépôt authentique.

Après qu'il eut remis au notaire du roi l'acte de ses dernières volontés, Colomb sépara complètement sa pensée de celles de la terre, cessa de participer aux intérêts du monde, pour ne plus converser qu'avec les cieux.

Suivant une loi générale de la physiologie et de l'histoire humaine, les choses tendent à finir de la même manière qu'elles ont commencé. Le mystère qui nous dérobe l'origine de Christophe Colomb vient entourer sa fin. Peu de détails nous ont été transmis sur cette existence sans égale parmi les hommes. Le savant chanoine de Plaisance, Pietro Maria Campi, était parvenu à recueillir sur la fin de ce héros chrétien des notions exactes, qu'il se préparait à publier, quand la mort est venue interrompre son travail. Dans ce qu'il avait pu se procurer sur les derniers moments de ce héros, il trouvait l'assurance que

sa mort fut celle d'un prédestiné, le digne couronnement d'une vie d'apôtre et de martyr.

On devine ce que devait être à cette époque une hôtellerie en Espagne. Il est aisé de se représenter cette chambre de Valadollid où gisait l'amiral sur son lit de souffrance. Les murs nus n'avaient pour ornements que ses fers, qu'il gardait toujours suspendus devant lui dans son cabinet, comme autrefois les généraux de Rome, les triomphateurs, conservaient les couronnes civiques et murales obtenues au prix de leur courage. Là, celui qui fut comblé de faveurs divines, que Dieu avait suscité pour lever le voile qui dérobaît à l'humanité le reste du globe, gisait oublié des grands, du peuple, et en proie aux déchirements par lesquels s'opère la décomposition de notre enveloppe mortelle. Néanmoins, au milieu de l'invasion du trépas, sa fermeté d'esprit subsistait complète ; sa pensée demeurait limpide et clairvoyante comme au temps de ses découvertes.

Conformément à l'usage de son époque et à l'inclination particulière de sa piété, il revêtit l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François, qu'il porta si souvent. Ses deux fils, ses officiers et quelques Pères Franciscains, ses amis, tour à tour attendris et réconfortés par les paroles du malade, assistaient à cette dernière lutte de sa forte nature contre la destruction. Lui-même en suivait avec une nette perception les rapides progrès. Ayant achevé ses exhortations édifiantes, il voulut une dernière fois, par le sacrement de pénitence, se mettre en état de recevoir son Dieu.

Il voyait là, devant ses yeux, appendues aux murs indigents de l'auberge, les chaînes, cette unique récompense qu'il eût réellement touchée pour ses travaux surhumains. Craignant peut-être que leur aspect n'aigrît secrètement le cœur de ses enfants contre l'injustice de la Cour, pour effacer cette image de l'ingratitude royale, il ordonna que ces fers descendissent

avec lui dans le tombeau. Après s'être donné à lui-même cette preuve de la sincérité de son pardon des offenses, certain qu'il ne gardait aucune ombre d'amertume dans son cœur, il confessa pour la dernière fois ses fautes et en reçut l'absolution. Les ravages physiques avaient respecté à la fois toutes ses facultés. Dans son épuisement corporel, il n'avait subi aucun affaiblissement de l'intelligence.

Le jour qui s'annonçait marquait une des grandes fêtes du catholicisme, l'anniversaire de celui où le Fils de l'homme, ayant accompli la Rédemption et institué son Eglise, remonta vers son Père pour rentrer dans sa gloire.

D'heure en heure, le grand amiral de l'Océan se sentait toujours plus attiré vers le port de son éternité. Il demanda la faveur de recevoir encore une fois sur la terre le Pain des anges. Quel aspect dut alors offrir cette chambre d'hôtellerie ! Quelle effusion de cœur, quelle suavité fortifiante surabondèrent chez cet homme de foi ! Quelle divine illumination dut éclairer sa couche de douleurs ! Avec quel bonheur il se prosterna devant son Maître arrivant à lui.

Le divin Sauveur, qui lit dans les âmes, savait combien ardemment il avait désiré la délivrance de son tombeau, la glorification de son nom parmi tous les peuples de la terre et ses persévérants efforts et ses douloureuses aspirations vers ce but sacré. Aussi, malgré le tremblement que toute créature mortelle doit éprouver devant la majesté de l'Auteur de la vie, Christophe était rempli d'espérance. Rassuré par les bontés et la miséricorde que lui avait déjà montrées le Rédempteur, son âme dut s'épancher avec de tendres délices à cette venue du Sauveur sous son toit d'emprunt.

Un instant encore, et il allait posséder la vie éternelle.

L'intégrité de son intelligence se maintenait complète malgré les progrès de la faiblesse. Quand il sentit sa fin tout-à-fait proche, Colomb sortit de son recueillement séraphique, et il

demanda lui-même le sacrement de l'Extrême-Onction. Sa lucidité n'avait rien perdu de sa force. Il put suivre les prières des agonisants ; il écouta avec une humble componction la recommandation de l'âme que faisait près de lui un des religieux Franciscains, et lui-même répondait. Puis, après avoir amèrement savouré les transes de l'agonie, sentant venu le moment suprême, à l'heure de midi, ce grand chrétien adressa au Père éternel les propres paroles que proféra le Sauveur expirant sur la croix : « Mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains ! » C'était la veille de l'Ascension, le mercredi 20 mai 1506.

On lui fit des funérailles à Santa-Maria la Antigua, l'ancienne cathédrale, encore aujourd'hui la plus intéressante église de la ville, puis on l'ensevelit dans le tombeau des Franciscains de l'Observance. Mais sept ans après, les Chartreux de Séville obtinrent l'autorisation d'exhumer le corps et de le transporter à la Cartuja du faubourg de Triana de Séville, où le corps fut déposé dans leur église qui existe encore. En 1526, Saint-Domingue réclama les cendres de l'amiral des Indes ; elles furent enlevées de leur solitude funèbre et on leur fit prendre voile en 1526 vers le Nouveau-Monde, découvert par Christophe Colomb. Le corps fut alors déposé à la cathédrale de Saint-Domingue.

Lors du traité de Bâle conclu en 1795 entre la France et l'Espagne, cette dernière céda, par l'article 9, à la France la partie espagnole de Saint-Domingue. Les Espagnols ne voulant pas laisser à la France les restes du révélateur du Nouveau-Monde, décidèrent de les transporter dans l'île de Cuba, restée espagnole.

Mais les habitants de Saint-Domingue, usant de stratagème, emportèrent ce qu'ils croyaient être les restes mortels de Christophe Colomb.

Lors des travaux de restauration de la cathédrale de Saint-Domingue, on découvrit les restes authentiques de Christophe Colomb, renfermés dans une caisse de plomb, portant le nom

entier de Christophe Colomb ; sa qualité même est mentionnée au-dehors et au-dedans du cercueil, ouvert le 10 septembre 1877 en présence de Mgr Rocco Cocchia, archevêque de Saint-Domingue.

Rappelons l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de Christophe Colomb par feu le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples. Il s'en fit le postulateur, en sa qualité de membre du Tiers-Ordre de Saint-François.

Tout récemment, S. Em. le cardinal Richelmy, archevêque de Turin, accepta la présidence d'un comité international formé en Italie en vue de commémorer le quatrième centenaire de la mort de Christophe Colomb.

Le comité voudrait élever dans l'enceinte du Vatican un monument à l'illustre découvreur de l'Amérique ; mais son principal but est de raviver le mouvement commencé en faveur de la canonisation de l'apôtre explorateur.

Je lisais dernièrement, dans "l'Histoire du Concile du Vatican", que dans l'une des dernières sessions de ces assises de la chrétienté tenues en 1870, un grand nombre d'archevêques et d'évêques adressèrent une pétition à Pie IX en vue de commencer l'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu, Christophe Colomb. Par suite de la séparation presque soudaine du concile, il ne fut pas donné de réponse à cette supplique. Mais, depuis lors, des appels individuels ont été envoyés à différentes reprises par plusieurs prélats. La Congrégation des Rites a de très volumineux dossiers sur le sujet. Le Comte de Lorgues a passé toute sa vie à ramasser les documents et à répondre aux objections que pourra susciter le promoteur de la foi. Depuis sa mort, la cause de Christophe Colomb n'avait quasi plus de défenseur bien ardent ; et il est heureux de voir aujourd'hui le cardinal Richelmy s'attester le glorificateur de celui qui a été le découvreur de l'Amérique et qui sera peut-être un jour son patron sur les autels.

*(Semaine de Cambrai).*

## NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. l'abbé Adolphe Sylvestre, a été appelé à l'archevêché par Sa Grandeur Mgr l'archevêque. Il y remplira les fonctions de vice-chancelier.

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé E. Lemire-Marsolais, vicaire à Saint-Jérôme ;
- M. l'abbé S. Girard, vicaire à Laprairie.

## LA LANGUE FRANCAISE AUX ETATS-UNIS

**L**E T. R. P. Grolleau, supérieur des dominicains de Fall River, a prononcé lors de la pose de la pierre angulaire de l'église Sainte-Anne de Waterbury, un remarquable discours sur la nécessité pour les Canadiens-français de demeurer inébranlablement fidèles à la langue de leurs ancêtres.

En voici un extrait :

« Catholique et français. Oul, ces deux mots s'appellent l'un l'autre, car notre catholicisme est lié presque indissolublement à notre nationalité. Ah ! ce n'est pas en vain que quinze siècles religieux prient avec nous et dans notre langue. Dans chaque mot de prières que nous répétons, la voix de tous nos grands ancêtres, de tous nos aïeux se mêle à notre voix ; et voilà pourquoi ces mêmes expressions sacrées prononcées dans une langue étrangère ne nous feront jamais la même impression, ne nous toucheront pas à fond, ne nous procureront pas les mêmes tressaillements intimes.

« Certes oui, vous pouvez prier Dieu en anglais ; mais j'en suis bien certain, le jour où vous serez laissés à vous mêmes, le jour surtout où une grande émotion empoignera votre âme, ce jour-là, c'est dans la langue de votre mère que vous prierez Dieu.

« Une grande cérémonie se déroulait, il y a deux ans, sous les voûtes de la cathédrale de Providence ; un prêtre plein de piété, de science, plein de zèle apostolique, était élevé à la sublime dignité des pontifes. Au moment le plus auguste de la solennité, alors que ce prêtre venait de recevoir la plénitude du sacerdoce, il se sentit vibrer jusque dans les fibres les

plus intimes sous la touche de l'Esprit-Saint. Alors, du plus profond de son cœur s'exhala vers Dieu une ardente prière, et cette prière, elle sortit des lèvres de notre évêque bien-aimé. (c'est de lui que nous tenons ces impressionnants détails) dans la langue de son père et de sa mère, dont le souvenir lui était si présent qu'il semblait les voir se presser tous deux autour de lui.

« Votre langue, mes frères est si intimement liée à votre foi, que vouloir vous enlever l'une, c'est vouloir, inconsciemment sans doute, arracher l'autre de votre cœur. C'est si vrai cela, et je pourrais vous en donner tant d'exemples frappants après dix-huit ans de ministère dans nos paroisses de la Nouvelle-Angleterre !

« Je me contenterai cependant d'en appeler à l'autorité incontestable de l'un des prêtres les plus distingués de votre beau diocèse, un prêtre ami de votre évêque, comblé par lui d'honneurs, et qui, venu de l'étranger, avait pensé tout d'abord comme tant d'autres, hélas ! que la langue française était destinée à disparaître de notre pays et à brève échéance. Sur ses vieux jours, sur le point de mourir, il disait à son neveu qui devait lui succéder dans sa charge pastorale, à son neveu qui me l'a raconté lui-même :

*« Mon fils, mon fils, je me suis trompé en voulant forcer les Canadiens à parler l'anglais à l'église. J'en suis maintenant bien convaincu ; il faut qu'ils gardent leur langue si nous voulons qu'ils conservent la foi ».*

## A LA PROVIDENCE

### Vêtue et profession religieuse



LE 20 juin dernier, le Révérend Père Jos. Gonthier, du Collège Sainte-Marie, Montréal, a présidé une cérémonie de vêtue à la maison-mère.

Ont revêtu le saint habit :

Melles Amanda Godin, de Manitoba ; Marie-Anne Burgeols, Elida Benoît, Délia Piché, Bernadette Lecours, de Montréal ; Sara Pellerin, de Shawinigan ; Agnès Johnson, de Lyndonville, Vt. ; Antoinette Demers, Woonsocket, R. I. ; Florida Houle, Flore Joly, Maria Clermont, Alice Henry, Alida Forget, Ubalda Latour, de Sainte-Elisabeth ;

Julla Malloux, Evéline Roberge, Hermine Bérard, de Saint-Barthé-  
lémi ; Anna Roberge, Laura Destrempe, de Saint-Cuthbert ; Anna  
Dubois, de Sainte-Thérèse de Blainville ; Eva Bonneau, de Saint-  
François de Montmagny ; Marie-Louise L'Épiciér, de Saint-Félix de  
Valois ; Alphonsine Caza, de Saint-Aulcet ; Marie Guibord, de  
Laprairie ; Blandine Blust, de Saint-Séverin ; Angéline Yvon, de  
Saint-Casimir ; Théophila Lemire, de Saint-Henri, Montréal ; Indiana  
Massicotte, de Saint-Tite ; Angustine Lafleur, de Sainte-Adèle des  
Monts ; Antoinette Mondor, Marie-Louise Comtois, de Saint-Thomas  
de Joliette ; Oriza St-Michel, de Sainte-Victoire de Richelieu ; Alice  
Ste-Marie, de Valleyfield ; Anna Hétu, de Sainte-Mélanie ; Flore  
Morin, de Saint-Paul ; Angéline Faust, de Joliette ; Rose de Lima  
Lasalle, Alma Rondeau, de Lanoraie ; Elmira Grenier, de Grand-  
Mère ; Blanche Lambert, de Saint-Michel d'Yamaska ; Alexandrine  
Poirier, de Vaudreuil ; Joséphine Poirier, de Sainte-Marguerite,  
Ont. ; Léona Millette, d'Yamachiche ; Marie-Jeanne Albert de Saint-  
Eloi ; Joséphine Hébert, de Belœil ; Rose Thibault, de Fraserville ;  
Elisabeth Proulx, de Saint-Polycarpe ; Marguerite Bourdeau, de  
Saint-Thomas, Ont. ; Angélique Henry, de Saint-Bonaventure.

Le 21 juin, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal présidait  
la profession religieuse de cinquante novices dont voici les noms :

Marie Poirier, Sœur Guy, de Saint-Célestin ; Antoinette Bonia,  
Sœur Françoise de Chantal ; Léontine Lavallé, Sœur Benoît-Labre,  
de Berthierville ; Elmire Péladeau, Sœur Marie de Fourvières, de  
Saint-Philippe de Laprairie ; Aurore Lavallé, Sœur Hélienne ; For-  
tunate Perrault, Sœur Elie de Cordoue ; Berthe Fontaine, Sœur  
Gabriell ; Florisca Laporte, Sœur Maxime de Vérone ; Florisca  
Asselin, Sœur Joseph-Anthime ; Bernadette Laporte, Sœur Rose de  
Marie, de Sainte-Elisabeth ; Marie-Anne Filteau, Sœur Achillée, de  
Saint-Ubalde ; Ernestine Juneau, Sœur Augustin de Cantorbéry ;  
Jeanne Bergeron, Sœur François de Sienne, de Sainte-Ursule ; Marie  
Anne Paillé, Sœur Marie-Liguori, de Saint-Charles, Man. ; Flore  
Lesage, Sœur Marie-Léonille, de Saint-Léon-le-Grand ; Marie-Anne  
Champoux, Sœur Gertrude de Nivelles, Laura Arcand, Sœur Louis  
de Montfort, de Sainte-Gertrude ; Normandine Renaud, Sœur Marie

du Divin Cœur, de Ville Saint-Louis ; Herminie Lacasse, Sœur Marguerite de Hongrie, de Trois-Rivières ; Angéline Beaudry, Sœur Céline de la Providence, de Saint-Dominique ; Maria Bourbonnais, Sœur Louise d'Albertone, de Sainte-Marthe ; Clotilde Biledeau, Sœur Charles Spicola, de Saint-Malachie ; Alma Massicotte, Sœur Bernard de Parme, de Saint-Tite ; Félicité Lavigne, Sœur Rémi, de Saint-Ignace de Loyola ; Marie-Anne Samson, Sœur Louis de Valence, de Saint-Boniface de Shawinigan ; Geneviève Bonin, Sœur Antoinette de Florence, de Lanorale ; Marie-Anne Durette, Sœur Florine, de Manchester, N. H. ; Exina Bernier, Sœur Marcel d'Assise, de Fall River, Mass. ; Alexandrine Lavallée, Sœur François Carracciolo, de Fall River, Mass. ; Marie-Anne Laramée, Sœur Julie de Mérida ; Marie-Anne Houde, Sœur Alexis de Bithynie ; Marie-Anne Marion, Sœur Marie-Félicité ; Anna Tellier, Sœur Marie-Victoire ; Rose-Anna Bellerose, Sœur Marie-Clémentine, de Saint-Félix de Valois ; Laura Sourdif, Sœur Eugène de Milan, de l'Assomption ; Olivia Morin, Sœur Marie-Lazare, de Saint-Henri, Montréal ; Marie Lavole, Sœur Germain d'Auxerre, de Sainte-Elisabeth de Portugal ; Ida Lorange, Sœur Aimé de Jésus, de Southbridge, Mass. ; Bernadette Langlais, Sœur Alphonse de Liguori, de Saint-Octave de Métis ; Eva Beaupré, Sœur Agapit de Pologne, de Saint-Paul de Joliette ; Parmélla Lavole, Sœur Jeanne de Portugal, de Drummondville ; Rose-Anna Mesnard, Sœur Marie-Irmine, de Saint-Stanislas ; Léa St Germain, Sœur Catherine de Bologne, de Saint-Casimir ; Alphonsine Rousseau, Sœur Euphémie d'Aquille, de Saint-Rémi ; Charlotte L'Heureux, Sœur Photina, de Montréal ; Marie-Anne Dumontier, Sœur André de Bethesda, de Saint-Barthélemi ; Alpha Massicotte, Sœur Prosper d'Orléans, de Saint-Prosper ; Octavie Thériault, Sœur Christienne, de Saint-Michel d'Yamaska.

*Coadjutrices* : Sœurs Elisabeth Godin, et Alma Godin, de Saint-Bonaventure.

Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père Gonthier, S. J. ; et la messe célébrée par M. l'abbé André Plante, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Montréal.